



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 novembre 2023
Convocation du : 23 novembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Philippe CATTOIRE, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Benjamin TISON-BEERNAERT, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Philémon BRUNET

DE23.147

FINANCES
FESTIVITÉS DE NOËL
PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ATELIERS CRÉATIFS

Autorisation - Approbation

0380

A l'occasion des fêtes de fin d'année et afin de participer au développement de l'attractivité de la ville, un programme d'animations sera proposé. Il s'articulera autour de plusieurs évènements et notamment un marché de Noël.

Ce marché de Noël sera composé de chalets de commerçants, d'artisans et de créateurs. Il se situera sur la place du Général de Gaulle, face à l'Hôtel de Ville du 6 au 10 décembre 2023.

A l'instar de 2022, des animations seront proposées au sein de l'Hôtel de Ville et notamment des ateliers créatifs organisés par le service Temps de l'Enfant. L'année dernière, le service a été dans l'obligation de refuser des inscriptions à ces ateliers alors que des personnes qui avaient réservé ne se sont pas présentées le jour de l'activité.

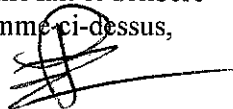
Afin de fiabiliser les inscriptions, il est proposé de demander une participation financière de 2 €, coût symbolique, par participant et par atelier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le montant de la participation de 2 € pour l'inscription aux ateliers créatifs par participant et par atelier ;
- d'inscrire les recettes au budget de l'année en cours.

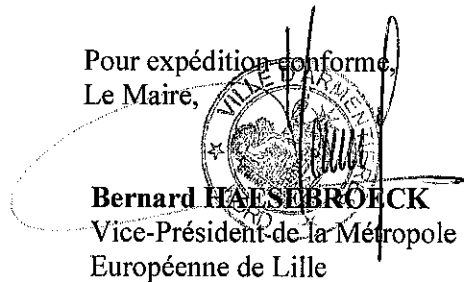
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Philémon BRUNET
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HALSEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille